Mardi 6 juillet 2021

P9_TA(2021)0323

Accord Interbus: protocole concernant le transport international régulier et régulier spécial de voyageurs par autocar ou par autobus ***

Résolution législative du Parlement européen du 6 juillet 2021 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, d'un protocole à l'accord relatif au transport international occasionnel de voyageurs par autocar ou par autobus (accord Interbus) en ce qui concerne le transport international régulier et régulier spécial de voyageurs par autocar ou par autobus (11441/2020 — C9-0027/2021 — 2020/0258(NLE))

(Approbation)

(2022/C 99/32)

Le Parlement européen,

— vu le projet de décision du Conseil (11441/2020),

— vu le projet de protocole à l'accord relatif au transport international occasionnel de voyageurs par autocar ou par autobus (accord Interbus) en ce qui concerne le transport international régulier et régulier spécial de voyageurs par autocar ou par autobus (11442/2020),

— vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 91 et à l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C9-0027/2021),

— vu l'article 105, paragraphes 1 et 4, ainsi que l'article 114, paragraphe 7, de son règlement intérieur,

— vu la recommandation de la commission des transports et du tourisme (A9-0176/2021),

1. donne son approbation à la conclusion du protocole;

2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres.